

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1061

4 mai 2013

SOMMAIRE

Ageasfinlux S.A.	50892	Novy Capital Partners	50886
Ageas Hybrid Financing	50889	Orient International Group S.A.	50925
Alpmann Management S.A.	50901	Pacific Drilling S.A.	50887
Arigato S.à r.l.	50922	Poplar Shipping S.à r.l.	50926
Broad Development S.A.	50883	Primogest S.A.	50925
Brooklyn Bridge Company S.A.	50895	Renu SPF S.A.	50889
Cheniclem S.A.	50887	Ruala Invest S.A.	50928
Comfintex S.A.	50891	Ruala Invest S.A.	50924
Corporate Services Europe S.A.	50898	Sanlau	50926
DJE Lux Sicav	50891	Santander European Investments Lux S.à r.l.	50926
Doranda S.A.	50895	Sany S.A.	50882
Elior Finance & Co. S.C.A.	50907	Senior Investments S.A.	50927
Genefin S.A.	50882	Socfinde S.A.	50885
Genvest SPF S.A.	50896	Société Anonyme Paul WURTH	50890
Greenfield International SPF S.A.	50888	Sofim S.A.	50890
Highfield SPF S.A.	50890	Sucafina Holding	50928
ING (L) Patrimonial	50893	Surali S.A.-SPF	50927
International Participation Company (Iparco) S.A., SPF	50889	Sustainable Energy One S.A.	50884
IV Umbrella Fund	50892	Swan Shipping S.à r.l.	50927
Kunst & Dekoration S.A.	50882	Sycamore Luxembourg S.A.	50928
Malherbes Strategies S.A.	50883	Tomalu S.A.	50896
Miracema S.A.	50885	Trust International Luxembourg S.A.	50896
Multis S.A.	50888	Tyndall Management S.A.	50905
Munsee S.A.	50886	Westa Isic S.A.	50883
Nationwide Management S.A.	50903	World Rail Company S.A.	50884
Novy Capital Partners	50885	Yaletipart S.A.	50893

Kunst & Dekoration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 61.411.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2013 à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053123/696/17.

Sany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.735.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2013 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053124/696/17.

Genefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 141.000.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2013 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013054430/10/20.

Malherbes Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.830.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2013 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013054431/10/18.

Broad Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.224.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2013 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013054433/10/18.

Westa Isic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.326.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Wednesday, the 5th of June 2013 at 17.00 CET, at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors on the statutory annual accounts (unconsolidated) for the year ended 31 December 2012 drawn up according to generally accepted accounting principles in Luxembourg and report of the statutory auditor.
2. Approval of the statutory annual accounts (unconsolidated) for the year ended 31 December 2012 drawn up according to generally accepted accounting principles in Luxembourg and appropriation of the results for the year ended 31 December 2012.
3. Management report of the Board of Directors on the consolidated financial statements for the year ended 31 December 2012 drawn up according to IFRS, and report of the statutory auditor.
4. Approval of consolidated financial statements for the year ended 31 December 2012 drawn up according to IFRS.
5. Discharge of the Directors and the statutory auditor for the year ended 31 December 2012.

6. Reappointment of Baker Tilly S.A.R.L., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 119, Avenue de la Faiencerie as the statutory auditor for the audit of the consolidated and unconsolidated annual accounts of WESTA ISIC S.A. for a one-year term mandate, which shall terminate on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.
7. Assessment of the need to create nominations and/or remuneration committees of WESTA ISIC S.A.
8. Miscellaneous.

Important information for participating in the Annual General Meeting of shareholders and all documents/drafts submitted to the Annual General Meeting for approval, ratification and/or adoption and draft resolution to be taken are available at the registered office of WESTA ISIC S.A. and on the website of the Company (www.westa.com.ua) from the date of first publication of this notice and until closing of the Annual General Meeting.

The board of directors.

Référence de publication: 2013057634/29/31.

World Rail Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.659.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2013 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination éventuelle de nouveaux administrateurs;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013054432/10/20.

Sustainable Energy One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.048.

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 10:00 a.m. on 13 Mai 2013, in the offices of the Company at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

The AGENDA will be as follows:

Agenda:

1. Approval of the report of the Board of Directors to the shareholders for the financial year ended 31 December 2012,
2. Appointment of the Board of Directors,
3. Convention of an Extraordinary General Meeting for the approval of the report of the statutory auditor and of the annual accounts as at 31 December 2012, as well as for the allocation of the net results and discharge of Board of Directors for the financial year ended 31 December 2012,
4. Miscellaneous.

In accordance with Company's Articles of Association resolutions adopted at Company's Ordinary General Meetings shall be taken by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital present or represented.

Shareholders holding their shares through a securities settlement system and wishing to attend or to be represented at the Ordinary General Meeting are asked to deposit their shares, at least five days before the meeting, at the offices of securities settlement system.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Ordinary General Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend or to be represented at least five full days before the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013055878/27.

Socfinde S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 9.571.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 4 avenue Guillaume, à L-1650 Luxembourg, le mardi 21 mai 2013 à 16h30 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
6. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 16 mai 2013 au plus tard, aux guichets de ING Luxembourg, 52 route d'Esch, 2965 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013055875/23.

Miracema S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 mai 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013057633/506/16.

Novy Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 119.283.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires de la société pour l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009 qui se tiendra au 42, rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, le 22 mai 2013 à 11h30.

50886

Ordre du jour:

1. approbation de la date de l'assemblée nonobstant la date prévue dans le statuts;
2. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Réviseurs d'Entreprises;
3. présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009;
4. affectation des résultats;
5. décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009;
6. renouvellement du mandat du Commissaire;
7. divers.

L'attestation de Présence et Procuration dûment complétée et signée par les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale ou y être représentés doit être envoyée par courrier au siège social de la société.

Luxembourg, le 4 mai 2013.

Le Conseil d'Administration de la Société.

Référence de publication: 2013055879/22.

Novy Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.283.

Chers actionnaires vous êtes invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires de la société pour l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008 qui se tiendra au 42, rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, le 22 mai 2013 à 11h00.

Ordre du jour:

1. approbation de la date de l'assemblée nonobstant la date prévue dans le statuts;
2. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire;
3. présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008;
4. affectation des résultats;
5. décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008;
6. Renouvellement du mandat du Commissaire;
7. Divers.

L'attestation de Présence et Procuration dûment complétée et signée par les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale ou y être représentés doit être envoyée par courrier au siège social de la société.

Luxembourg, le 4 mai 2013.

Le Conseil d'Administration de la Société.

Référence de publication: 2013055880/22.

Munsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.603.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2013 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013048293/10/19.

Cheniclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 62.863.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2013* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013048294/10/19.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 159.658.

The Board of Directors of Pacific Drilling S.A. (the "Board") is pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Pacific Drilling S.A. (the "Company") to be held on *13 May 2013* at 10:00 a.m. Central European Time at the registered office of the Company in Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the stand alone unconsolidated annual accounts of the Company prepared in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles and the laws and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Annual Accounts");
2. Approval of the consolidated financial statements of the Company for the financial period from 1 January 2012 to 31 December 2012 prepared in accordance with United States Generally Accepted Accounting Principles (the "Consolidated Financial Statements");
3. Allocation of the net result shown in the Annual Accounts for the financial period from 1 January 2012 to 31 December 2012;
4. Discharge to the directors of the Company in relation to the financial period from 1 January 2012 to 31 December 2012;
5. Appointment of Robert A. Schwed to serve as a member of the Board of Directors for a term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014 and re-appointment of the following members of the Board of Directors for a term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014: Ron Moskovitz, Christian J. Beckett, Laurence N. Charney, Jeremy Asher, Paul Wolff, Elias Sakellis and Cyril Ducau;
6. Approval of compensation of the members of the Board; and
7. Re-appointment of KPMG Luxembourg, Réviseur d'entreprises agréé, as independent auditor of the Company until the Annual General Meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014.

Copies of the Annual Accounts and of the Consolidated Financial Statements together with the relevant management and audit reports shall be made available (i) on the Company's website at www.pacificdrilling.com and (ii) at the registered office of the Company during normal business hours, fifteen (15) days before the Annual General Meeting and shall remain available until the date of the Annual General Meeting. Copies of the Annual Accounts and of the Consolidated Financial Statements and the relevant management and audit reports shall also be sent to the registered shareholders in accordance with article 73 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

The contact details of the Company are as follows:

PACIFIC DRILLING S.A:
37 rue d'Anvers
L-1130 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg
Office: +352 27 85 81 35
Alternate:
Office: +1 (713) 334-6662
Fax: +1 (713) 583-5777
Email: investor@pacificdrilling.com
Attention: Amy Roddy, Vice-President, Investor Relations

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2013045861/46.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société MULTIS S.A. dont le siège social est situé 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange sont invités à participer

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUTAIRE

des Actionnaires qui se réunira au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, le *13 mai 2013* à 15 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports des décisions circulaires du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes concernant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2011 et affectation des résultats.
3. Lecture des rapports des décisions circulaires du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes concernant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2012 et affectation des résultats.
5. Décharge à accorder aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.
6. Décision de la continuation de l'exploitation de la société en application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Décision quant au dépassement des ratios d'endettement tel qu'ils sont acceptés par l'Administration des Contributions.
8. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres ou certificats de blocage cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la société.

L'Assemblée pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013049036/28.

Greenfield International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.324.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 mai 2013* à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053118/795/15.

Renu SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 13.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2013* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053120/795/15.

International Participation Company (Iparco) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 27.941.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2013* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013053716/1023/17.

Ageas Hybrid Financing, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.671.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *May 13, 2013* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the management report of the board of directors and the report of the approved statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2012.
3. Appropriation of results as of December 31, 2012.
4. Discharge to the directors to the approved statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Mr. Vincent REGNAULT as director and discharge.
6. Appointment of Mrs. Ingrid CERNICCHI, company director, born in Metz (France), May 18, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
7. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2013053110/29/22.

Highfield SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.327.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2013 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053119/795/15.

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2013 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013053717/1023/17.

Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Die Aktionäre der Société Anonyme Paul Wurth sind eingeladen, an der

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

welche für Dienstag den 14. Mai 2013 um 17.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg einberufen ist, teilzunehmen. Auf der Tagesordnung stehen nachfolgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Anhörung der durch den Verwaltungsrat erstellten Lageberichte (Konzern- und Einzelbericht) zum Geschäftsjahr 2012
2. Anhörung der Berichte des Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises agréé) zu den Konzern- und Einzelabschlüssen der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012
3. Genehmigung des Konzernjahresabschlusses der Gesellschaft zum 31. Dezember 2012
4. Genehmigung des Einzeljahresabschlusses der Gesellschaft zum 31. Dezember 2012
5. Beschlussfassung über die Gewinnverwendung
6. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats
7. Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats
8. Bestellung der Wirtschaftsprüfer für die Überprüfung des Konzern- sowie Einzelabschlusses der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013
9. Verschiedenes.

Die Aktieninhaber werden darauf hingewiesen, dass zur Beschlussfähigkeit in Bezug auf die Tagesordnungspunkte keine Mindestanwesenheit erforderlich ist und Beschlüsse mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der bei der Jahreshauptversammlung und der Abstimmung anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktieninhaber gefasst werden. Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

Für die Teilnahme und Vertretung an der Jahreshauptversammlung wird auf die geltenden Bestimmungen der Artikel 18 und 19 der Satzung der Gesellschaft verwiesen. Inhaber von Namensaktien welche zum 8. Mai 2013 (einschl.) im Aktienregister eingetragen sind, werden ohne weitere Formalitäten zur Hauptversammlung zugelassen. Inhaberaktien müssen spätestens bis zum 8. Mai 2013 (einschl.) am Sitz der Gesellschaft oder bei einer der nachfolgenden, im Großherzogtum ansässigen, Banken hinterlegt werden:

- 1) Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg
- 2) BGL BNP Paribas
- 3) Banque Internationale à Luxembourg S.A.

Vollmachten müssen bis spätestens am Freitag den 10. Mai 2013 (einschl.) am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013049568/37.

DJE Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.326.

Die Aktionäre der DJE LUX SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *14. Mai 2013* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der DJE LUX SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Tel 00352/44 903-4025, Fax 00352/44 903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013051029/10183/31.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *15 mai 2013* à 11 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013051743/755/20.

IV Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 71.816.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der SICAV, mit dem Teilfonds -interinvest Rendite Opportunities-, teilzunehmen, die am 15. Mai 2013 um 10.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Beschluss der Auflösung der SICAV
2. Ernennung der LRI Invest S.A., vertreten durch Herrn Bernd Schlichter und Frau Alexandra Beining, zum Liquidator
3. Ernennung von PricewaterhouseCoopers S.à r.l. zum Abschlussprüfer der Liquidation
4. Sonstiges

In Anwendung des Artikels 30 Absatz 1 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für Gemeinsame Anlagen („Gesetz vom 17. Dezember 2010“) müssen die Verwaltungsratsmitglieder die Frage der Auflösung der SICAV den Aktionären vorschlagen, wenn das Gesellschaftskapital der SICAV unter zwei Drittel des Mindestkapitals gesunken ist. Die außerordentliche Gesellschafterversammlung tagt ohne Anwesenheitsquorum und beschließt mit einfacher Mehrheit der in der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Anteile.

Im Einklang mit Artikel 12 (f) der Satzung der SICAV ist die Ausgabe und die Rücknahme von Aktien ab dem 24. April 2013, d.h. am Tag der Veröffentlichung der ersten Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung eingestellt. Die Nettoinventarwertberechnung wird gemäß Satzung der SICAV mit Datum vom 15. Mai 2013 vorläufig eingestellt.

Die Aktionäre, die an der Gesellschafterversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 15. Mai 2013 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Munsbach, im April 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013051748/2501/28.

Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *May 13, 2013* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the management report of the board of directors and the report of the approved statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2012.
3. Appropriation of results as of December 31, 2012.
4. Discharge to the directors and to the approved statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.

5. Decision on the Company's dissolution according to article 100 of the amended Companies' law of August 10, 1915.
6. Resignation of Mr. Vincent REGNAULT as director and discharge.
7. Appointment of Mrs. Ingrid CERNICCHI, company director, born in Metz (France), May 18, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
8. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2013053111/29/24.

Yaletipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.633.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *13 mai 2013* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Modification de la composition du Conseil d'Administration
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053108/795/16.

ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 24.401.

The Shareholders of the ING (L) PATRIMONIAL SICAV (hereinafter "the Company") are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(hereinafter "the Meeting") to be held on *14 May 2013* at 11.30 a.m. CET at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. All references in the Articles of Incorporation to the Directive 85/611/EEC and to the Law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (hereinafter "the 2002 Law") shall be replaced by respectively a reference to the Directive 2009/65/EC and to the Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investments (hereinafter "the 2010 Law") and all references to specific articles of the 2002 Law shall be replaced by the relevant articles of the 2010 Law.
2. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows: "The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company and its Sub-Funds. The minimum capital of the Company can not be lower than the level provided for in Article 27 (1) of the Law of the seventeenth of December two thousand and ten relating to undertakings for collective investment. In case where one or several Sub-Funds of the Company hold shares that have been issued by one or several other Sub-Funds of the Company, their value will not be taken into account for the calculation of the net assets of the Company for the purpose of the determination of the above mentioned minimum capital. Such minimum capital must be reached within a period of six months after the date on which the Company has been authorised as an undertaking for collective investment under Luxembourg law."
3. Amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation to read as follows: "Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class as determined in compliance with Article 14 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 14 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable normally three business days after the Valuation Day and up to five business days upon approval of the Management Company."
4. Amendment of Article 11 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Paragraph 2: "The redemption price per share shall be paid normally three business days after the Valuation Day and up to five business days upon approval of the Management Company (...)"

Paragraph 6: "If on any given date redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 12 hereof exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the total value of Shares in issue of a Sub-Fund on a Business Day, the board of directors may suspend all of the redemption and conversion requests for such period of time until all necessary assets have been sold to honour the redemption and conversions requests; such suspension may not exceed ten Valuation Days. On the Valuation Day following this period, these redemption and conversion requests will be given priority and settled ahead of requests received during and/or after this period".

Paragraph 7: "Any costs resulting from such a redemption in kind are supported by the redeeming shareholders".

5. Amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation by addition of a final paragraph to read as follows: "If on a Valuation Day the consolidated issues and redemptions of all the categories of shares of a Sub-Fund result in an increase or decrease of the Sub-Funds capital, the board of Directors may decide to adjust the net asset value. Such adjustment will have as a result an increase of the net asset value in case of an increase of capital and a decrease of the net asset value in case of a decrease of capital."
6. Amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation by addition of bullet points: (h) to read as follows: "(h) in case of a merger of a Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or another UCITS (or a Sub-Fund thereof), provided such suspension is in the interest of the shareholders;"
7. Amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation by addition of a bullet point (i) to read as follows: "(i) in case of a feeder Sub-Fund of the Company, if the net asset calculation of the master Sub-Fund or the master UCITS is suspended."
8. Amendment of Article 20 paragraph (a) (1) of the Articles of Incorporation to be read as follows: "(1) Transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market within the meaning of Directive 2004/39/EC on the Markets in Financial Instruments;"
9. Amendment of Article 20 paragraph (a) of the Articles of Incorporation by addition of a bullet point (10) to read as follows: "(10) a Sub-Fund which can, under the conditions provided for in the law of seventeenth December two thousand and ten invest in the shares issued by one or several other Sub-Funds of the Company."
10. Amendment of Article 20 paragraph (a) of the Articles of Incorporation by addition of a bullet point (11) to read as follows: "(11) a Sub-Fund which can be constituted as a feeder Sub-Fund in a master UCITS or a master Sub-Fund of such UCITS."
11. Amendment to the first paragraph of Article 25 of the Articles of Incorporation to read as follows: "The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, on the fourth Thursday of January at 11.15 a.m. If this day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next business day. The annual general meeting may be held abroad if the board of directors, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances warrant this."
12. Amendment to the fifth paragraph of Article 25 of the Articles of Incorporation to read as follows: "It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital."
13. Amendment to the sixth paragraph of Article 25 of the Articles of Incorporation by addition of the following wording: "The convening notice for a general meeting can provide that the quorum and the majority will be determined in accordance with the shares issued and in circulation the fifth day preceeding the general meeting at midnight (Luxembourg time) (the "registration date")."
14. Amendment to the fourth paragraph of Article 27 of the Articles of Incorporation to read as follows: "Assets which may not be distributed to their beneficiaries due to, inter alia, non-availability of the shareholders at its registered address or incorrect bank details at the time of the redemption will be transferred to the Caisse de Consignation on behalf of the beneficiaries which will hold said sums at their disposal for the period contemplated by the law. After the expiry of this period, the balance will revert to the State of Luxembourg."
15. Amendment to the fifth paragraph of Article 27 of the Articles of Incorporation to read as follows: "The board of directors may decide, in compliance with the procedures laid down in the law of seventeenth December two thousand and ten, to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of Council Directive 2009/65/EC, as amended, or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). The shareholders of the Sub-Funds concerned will be notified in accordance with the provisions of the law and, notably, in conformity with the CSSF Regulation 10-5 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, as amended, at least one month before the effective date of the merger, in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period, it being understood that the merger will take effect five business days after the expiry of such notice period. Shareholders who have not requested redemption will be transferred as of right to the new Sub-Fund."
16. Amendment to the sixth paragraph of Article 27 of the Articles of Incorporation to read as follows: "A merger that has a result that the Company ceases to exist needs to be decided at a general meeting of shareholders. There shall

be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting;

17. Amendment to the sixth paragraph of Article 29 of the Articles of Incorporation to read as follows: "The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the board of directors to declare, distributions of dividends. For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefor designated by the Company. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine. The board of directors may decide to distribute stock dividends instead of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued in respect of the relevant Sub-Fund. No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary."

18. Other minor changes will be implemented in the Articles of Incorporation, including but not limited to, the revision of the wording of certain sections;
19. The official languages of the Articles of Incorporation will be English. It may be translated in other languages; in the event of discrepancy between the English version of the Articles of Incorporation and versions written in other languages, the English version will prevail.

Resolutions on the agenda of the Meeting will require a quorum of fifty percent (50%) of the shares of the Company issued and in circulation. Should the quorum of fifty percent (50%) of the shares issued and in circulation not be met at the Meeting, a reconvened meeting, which will validly deliberate irrespective of the number of shares represented, will be reconvened on/ or around 17 June 2013 with the same agenda as above. Resolutions at either meeting will be passed if approved by more than two third majority votes cast. Once approved, the above resolutions will become effective as of 17 June 2013.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case Shareholders cannot attend the meeting they are kindly asked to complete and sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A. at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg not later than 6 May 2013 at 9 a.m. Luxembourg time by fax (fax number ++ 352 26 19 68 40) followed by the original by regular mail.

Luxembourg, on 25 April 2013.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2013053112/755/128.

Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2013* à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053115/795/17.

Doranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.625.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2013* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Modification de la composition du Conseil d'Administration
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053116/795/17.

Genvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2013* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Modification de la composition du Conseil d'Administration
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013053117/795/16.

Tomalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.252.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *14 mai 2013* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013053718/1023/17.

Trust International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 45.757.

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 45.757, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence

à Mersch, en date du 26 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 du 27 janvier 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 255 du 4 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc LEGRAND, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet d'exercer les activités d'expert-comptable telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.»

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

3. Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Démission des administrateurs et administrateur-délégué actuels et décharge.

5. Nomination de trois nouveaux administrateurs.

6. Démission du commissaire aux comptes actuel et décharge.

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

8. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet d'exercer les activités d'expert-comptable telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.»

Suit la traduction anglaise:

"The company has for object to exercise chartered accountant's activities such as they are defined in the 1st article of the law of June 10th, 1999 carrying organization of the profession of chartered accountant."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Les actions sont et resteront nominatives.»

Suit la traduction anglaise:

"The shares are and will remain in registered form."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Johan Harmen Theodoor Willemsen et de Me. Charles Kaufhold de leur fonction d'administrateur et de Madame Rika Mamdy de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean Bernard ZEIMET, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
 - Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, né à Luxembourg, le 2 février 1970 et demeurant 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg,
 - Monsieur Marc LEGRAND, né à Paris, le 22 juillet 1955, demeurant 37, Rue Theodore Eberhard, L-1451 Luxembourg.
- Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire actuel, SEVE S.A. et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Corporate Services Europe S.A. ayant son siège social 12D, Impasse Drosbach, «Centre Drosbach, Wing D, L-1882 Luxembourg-Gasperich.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-B. ZEIMET, P. GOLDSCHMIDT, M. LEGRAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14474. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046460/98.

(130056366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme CORPORATE SERVICES EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.421, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 12 du 5 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 11 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1215 du 17 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Cooreman, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Goldschmidt, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Legrand, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoine immobilier tant pour son propre compte que pour compte de tiers, en général toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

La société pourra en outre accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

3. Modification de l'article 7 des statuts.

4. Modification de l'article 12 des statuts.

5. Modification de l'article 13 des statuts.

6. Démission des administrateurs actuels et de l'administrateur-délégué et décharge.

7. Nomination d'un administrateur unique.

8. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoine immobilier tant pour son propre compte que pour compte de tiers, en général toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

La société pourra en outre accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Suit la traduction anglaise:

«The company has for object the exploitation of a real estate agency and the promotion in the real estate domain. It has more particularly for object the acquisition, the sale, the rent of buildings and any property laws, the hired respectively the putting of real estate, the management respectively the management of buildings or real estate property both for its own account and for account of third party, generally any commercial and financial transactions being connected directly or indirectly with its purpose.

The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Suit la traduction anglaise:

"The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit: «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière des administrateurs ou des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.» Suit la traduction anglaise:

"The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit: «La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Suit la traduction anglaise:

"The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- Alpmann Management S.A. et Tyndall Management S.A. de leur mandat d'administrateurs de la société et
 - Nationwide Management S.A. de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société,
- et l'assemblée leur accorde pleine et entière décharge en qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018:

Monsieur Laurent COOREMAN, né à Dunkerque, le 2 décembre 1974, demeurant à L-1941, Luxembourg, 157, Route de Longwy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. COOREMAN, P. GOLDSCHMIDT, M. LEGRAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14475. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045478/161.

(130055682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Alpmann Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 99.739.

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.739, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 493 du 11 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent COOREMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc LEGRAND, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts.
2. Modification de l'article 5 des statuts.
3. Révocation des administrateurs actuels et des administrateurs-délégués et décharge.
4. Nomination d'un administrateur unique.
5. Révocation du commissaire aux comptes actuel.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. L'administrateur-délégué devra être réviseur d'entreprises ou expert-comptable luxembourgeois.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Richard Turner de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée décide de révoquer Madame Rika Mamdy de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et de lui accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Johan Harmen Theodoor WILLEMSSEN et Sion Marinus BLOKLAND de leurs mandats d'administrateurs et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016:

- TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, représentée par son représentant permanent, Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire actuel, Fiduciairy & Accounting Services S.A. et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SEVE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, RCS Luxembourg B 82.421.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GOLDSCHMIDT, L. COOREMAN, M. LEGRAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17560. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052419/102.

(130064516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Nationwide Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 99.746.

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.746, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 488 du 10 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent COOREMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc LEGRAND, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts.
2. Modification de l'article 5 des statuts.
3. Révocation des administrateurs actuels et des administrateurs-délégués et décharge.
4. Nomination d'un administrateur unique.
5. Révocation du commissaire aux comptes actuel.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. L'administrateur-délégué devra être réviseur d'entreprises ou expert-comptable luxembourgeois.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Richard Turner de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée décide de révoquer Madame Rika Mamdy de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et de lui accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Johan Harmen Theodoor WILLEMSSEN et Sion Marinus BLOKLAND de leurs mandats d'administrateurs et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016:

- TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, représentée par son représentant permanent, Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire actuel, Fiduciairy & Accounting Services S.A. et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SEVE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, RCS Luxembourg B 82.421.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GOLDSCHMIDT, L. COOREMAN, M. LEGRAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17558. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052881/102.

(130064465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Tyndall Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 99.747.

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.747, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 493 du 11 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent COOREMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc LEGRAND, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts.

2. Modification de l'article 5 des statuts.

3. Révocation des administrateurs actuels et des administrateurs-délégués et décharge.
4. Nomination d'un administrateur unique.
5. Révocation du commissaire aux comptes actuel.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. L'administrateur-délégué devra être réviseur d'entreprises ou expert-comptable luxembourgeois.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Richard Turner de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée décide de révoquer Madame Rika Mamdy de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et de lui accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Johan Harmen Theodoor WILLEMSEN et Sion Marinus BLOKLAND de leurs mandats d'administrateurs et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016:

- TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, représentée par son représentant permanent, Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant 13, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire actuel, Fiduciairy & Accounting Services S.A. et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SEVE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, RCS Luxembourg B 82.421.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GOLDSCHMIDT, L. COOREMAN, M. LEGRAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17557. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053074/102.

(130064440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Elior Finance & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.847.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Elior Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;

And

Stichting Elior 2, a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its principal place of business at De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under number 57690995.

Each of the above represented by Mrs Milène Drwesi, juriste, professionally residing in Luxembourg, pursuant to proxies dated 16 respectively 12 April 2013. The proxies given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société en commandite par actions under the name of Elior Finance & Co. S.C.A. which is hereby established as follows:

ARTICLE OF INCORPORATION

Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares (as defined in Article 5) mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Elior Finance & Co. S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these Articles of Incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in Article 12). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 13 shall apply.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation as amended (the "Securitisation Law"), through the acquisition or assumption, directly or through another undertaking, of risks relating to claims, other assets (including, without limitation any kind of securities, loans, receivables and other assets, including assets related to real estate) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the "Underlying Assets").

4.2 The Company may issue any kind of securities of any form whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights to shares, whose value, return or yield depends directly or indirectly on such risks relating to the Underlying Assets (each, a "Securitisation").

4.3 The Company may, whilst remaining within the scope of the Securitization Law, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the purchase of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation. The Company may proceed to any distribution of any kind and may proceed to share buy backs to provide a return to shareholders. The Company may directly or indirectly fund any such distributions or buy back in any way including through the taking up of loans, the provision of security for any financing to the Company or direct or indirect subsidiaries or related entities, the issue of securities of any kind or otherwise. The Company may further within the context of or in relation with such Securitisations enter into securities lending agreements and repurchase agreements.

4.4 The Company may for the Management Share Capital (as defined in Article 5) create a specific compartment. For the avoidance of doubt, the funds paid in at the subscription of the Management Shares (as defined in Article 5) shall be freely available to the Company. The Company may further, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one Compartment and whose redemption is subject to the redemption, repurchase, or sale of the Underlying Asset. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity, it being understood that a Compartment is a pool of assets and liabilities within the Company and is not a separate legal entity. Each Compartment within the Company is governed by these Articles and managed by the Manager and its delegates which have the power to commit the Company on behalf of each Compartment vis-à-vis third parties.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the Manager of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such assets shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the Manager, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall not be borne by the assets of any of the Compartments without prejudice to any other contractual arrangements that may govern such fees, costs, expenses or other liabilities.

4.5 The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including, but not limited to, by way of sale, assignment, conversion, exchange, contribution or through derivative or swap transactions) as described in the terms and conditions of the relevant securities or the relevant prospectus or information memorandum and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

4.6 Within the context of Securitisations, the Company may (directly or indirectly) (i) acquire, hold and dispose in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets); (ii) acquire or assume risks by means of granting loans, guarantees, securities or other funding to Luxembourg and/or foreign entities; (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and contracts on one or more instruments or related thereto; and (iv) always in the context of the securitisation of such risks provide any financial assistance to the undertakings forming part of such investments by providing without limitation guarantees or securities or loans in any form or subordinating its rights or enter into any undertaking or other agreement; (v) acquire and own,

administer, develop and manage one or more portfolio (including, among others, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) in this paragraph). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and any other entities.

4.7 The Company may grant any kind of security interests under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

4.8 The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation. The Company may use all or part of any income or return from any of the Underlying Assets (including resulting from the sale thereof) to acquire other or further Underlying Assets (directly or indirectly) and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

4.9 The Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose (while however always remaining within the scope of the Securitisation Law). The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of Shares or other securities in the Company pending investment by means of securitisation. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The Manager may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the Manager. Such activities include, in particular, ongoing management expenses (including overhead), remuneration of the Manager, out-of-pocket expenses of the Manager, insurance fees and service fees. Reserve account funds will be distributed to shareholders in the Company if the Manager determines that incurrence of further short term operating costs or working capital expenditures is unlikely.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a "Category"), namely management shares held by the Manager as unlimited liability shareholder (*actionnaire commandité*) ("Management Shares", all Management Shares representing the "Management Share Capital") and ordinary shares held by the limited liability shareholders (*actionnaires commanditaires*) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

5.2 Ordinary Shares may be subdivided in different classes (each such class, a "Class") and the Manager may create a separate Compartment for each class of Ordinary Shares. The features, terms and conditions of such Classes of Ordinary Shares shall be established by the Manager in the light of the characteristics of the Compartment to which they relate.

5.3 The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (€ 31,000) represented by (one) (1) fully paid Management Share with nominal value of € 1 (one Euro) and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) fully paid Ordinary Shares with nominal value of € 1 (one Euro) each.

5.4 The Management Share shall be held by Elixir Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (*actionnaire commandité*) and as Manager of the Company.

5.5 The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits laid down by law.

The Company may issue fractional Shares if the Manager so decides in which case each Ordinary Share of the relevant class shall be subdivided into 100 fractions (*coupages*) of equal value.

Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of these Articles of Incorporation).

Art. 6. Shares in registered form. All Shares of the Company shall be issued in registered form.

A share register shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company, and such share register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the share register evidences his right to such Shares.

The Manager may accept and enter in the share register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee, subject to the transfer provisions set forth in these Articles of Incorporation.

Shareholders shall provide the Company with an address to be entered into the share register, to which all notices and announcements shall be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the share register by means of a written notification to the Company.

However, where Ordinary Shares are recorded in the share register on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositories") or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company - subject to its having received from the Depository with which those Shares are kept on account a certificate in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those Shares, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those persons to be owners for the purposes of Article 7 of these Articles of Incorporation. The Manager may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository recorded in the share register or in accordance with their instructions, and any such payment shall release the Company from any and all obligations in respect of such amounts.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single representative to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such single representative implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Certification of Shares. Written confirmation that an entry has been made in the share register will be provided to the shareholders and, in the case provided for in Article 6 of these Articles of Incorporation upon request, to the Depositories or sub-depositories recorded in the share register. Other than with respect to the procedures for transfer of fungible Shares in the case provided for in Article 6 of these Articles of Incorporation, the transfer of Shares shall be made by a written declaration of transfer dated and signed by the transferor and the transferee, or by their duly-appointed agents, and registered in the share register. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

No entry shall be made in the share register, and no notice of a transfer shall be recognised by the Company, during the period starting on the fifth (5) working day before the date of a general meeting of shareholders and ending at the close of that general meeting, unless the Manager specifies a shorter period from time to time.

Art. 8. Shares - Voting Rights. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 9. Repurchase of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to repurchase its own Shares at any time within the limitations set forth by law.

No repurchase may be required by shareholders and Shares of the Company, if repurchased, will be repurchased, subject to the conditions laid down by law, by the Company upon a decision by the Manager only.

The Company may at the discretion of the Manager propose a repurchase of Ordinary Shares up to the amount and under the conditions specified in these Articles or in any document published in connection with the Company's admission to listing or in connection with the listing of securities of the Company, by notice served upon holders of Ordinary Shares. An offer to repurchase shall normally be proposed to all shareholders pro rata the respective number of Ordinary Shares held by each of them.

Immediately after the close of business on the date specified in the notice of repurchase each holder(s) having accepted the offer of repurchase shall cease to be the owner(s) of the Shares referred to in the notice of repurchase and his/her (their) name(s) shall be removed as the holder(s) of such Shares from the share register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Shares so repurchased as from the close of business of the date specified in the notice of repurchase referred to above.

In any case, the offer and the notice of repurchase shall be served upon holder(s) of Shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of Shares at his (their) last address appearing in the share register or known to the Company (including, as the case may be, any Depository). The holder(s) of the relevant Shares having accepted the repurchase offer shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the repurchase price for his (their) Shares so repurchased to be transferred to.

The Manager may in addition repurchase on behalf of the Company Ordinary Shares on any stock exchange or organized market on which such Shares are traded.

Liability of Holders of Shares

Art. 10. Management Shares and Ordinary Shares. The holders of Management Shares (the "Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and any other outstanding commitments and other liabilities towards the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for any debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. Transfer of Management Shares. The Management Shares held by the Manager are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

Management and Supervision

Art. 12. Management. The Company shall be managed by Elior Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée (the "Manager") in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as managers' fees and an annual fee equivalent to ten percent (10%) of such expenses. Such amounts shall be payable monthly on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 13. Management Powers. The Manager is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Manager.

The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable, useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company as considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents so appointed, unless otherwise specified in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

The Manager shall take appropriate action to protect the interests of the Company and its shareholders as a whole.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board shall appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 14. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager in its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Audit and Supervisory Board. The annual accounts and consolidated accounts (if applicable) shall be audited, and the consistency of the management report with those accounts verified, by one or more independent auditors («réviseurs d'entreprises») appointed by the Manager in accordance with chapter 4 of the Securitisation Law, for a period not exceeding one (1) year. Any auditor so appointed may be removed by the Manager. The auditors may be re-appointed.

The Company is supervised by a board of a minimum of three (3) supervisors (the "Supervisory Board") appointed by the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.

The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) members.

Resolutions are passed by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by electronic mail, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall form the record that proves that such resolution has been passed.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

General Meetings

Art. 17. Powers and Convening Notice. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 (Management Powers) of these Articles and to any other powers reserved to the Manager by these Articles, the general meeting of shareholders shall have the power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the share register.

Art. 18. Procedure. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg and on the second Tuesday of the month of June in each year at 10.00 a.m. C.E.T. or at such time as shall be specified in the convening notices. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Manager, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing, by electronic message or by facsimile or any other means of transmission approved by the Manager capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting.

Art. 19. Ordinary Meetings. The business ordinarily to be considered at a shareholders' meeting shall be the discussion and approval of the annual accounts as presented by the Manager, the consideration and approval of the allocation of the results of the year proposed by the Manager (including without any limitation the distribution of dividends) and the discharge to be given to the Manager and to the Supervisory Board.

All other business at a general meeting shall only be considered upon a proposal of the Manager unless otherwise provided by law or in these Articles.

Art. 20. Extraordinary General Meeting. Any general meeting of shareholders convened in order to consider a matter that does not fall within the scope of Article 19 (including any proposal to amend the Articles, or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles) shall be convened as an extraordinary general meeting. At any such meeting, the shareholders may only validly deliberate if the quorum required by the law is satisfied.

Resolutions shall be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution at any extraordinary general meeting of shareholders shall be validly passed unless approved by the Manager, unless otherwise provided by law or herein.

Art. 21. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Accounting year - Allocation of Profits

Art. 22. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first December of each year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 23. Accounts, Appropriation of Profits.

23.1 Out of the net profits of each accounting year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 In relation to any distributions to be made after the allocations mentioned in article 23.1 in respect of each Compartment, these distributions shall be made in accordance with applicable law, these Articles and the issuance documentation relating to the relevant shares. There shall be established separate accounts for each Compartment. The amounts of possible distributions shall be established separately for each Compartment on the basis of such accounts.

23.3 Out of the balance there may be a distribution to the holders of Shares upon a proposal of the Manager approved by decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles, provided that such distribution cannot exceed the amount proposed by the Manager.

23.4 Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

23.5 The share premium account may be distributed to shareholders upon proposal of the Manager approved by a decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may, upon a proposal of the Manager, decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

23.6 Any resolution as to the distribution of dividends to Ordinary Shares of one Class which relates to a specific Compartment, shall be subject only to a vote, at the majority set forth above, of the holders of Ordinary Shares of the Class concerned. The same shall apply to distributions to holders of Management Shares, which shall be paid out of that specific Compartment.

Art. 24. Statute of limitation. A dividend declared but not claimed on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Appointment of liquidators. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, (if natural persons) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

Art. 26. Distribution of liquidation proceeds. The net liquidation proceeds shall be paid to the holders of Ordinary Shares and the holders of the Management Shares in the proportion of their respective holdings on the basis that the Ordinary Shares and the Management Shares shall rank pari passu.

General Provisions

Art. 27. Prohibition to petition for the Company's bankruptcy or to seize the Company's assets. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any holder of notes or securities issued by the Company and any creditor or shareholder of the Company agrees that, unless specifically agreed otherwise in writing by the Company, such holder, creditor or shareholder shall not (i) petition for the Company's bankruptcy or request the opening of any other collective or reorganisation proceeding against the Company, or (ii) seize any of the Company's assets, irrespective of whether the assets belong to any Compartment (including any Compartment related to the notes or securities held by such holder).

Art. 28. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Securitisation Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire)	Number of subscribed Ordinary Shares	Payment (€)
Stichting Elior 2	30,998	30,998
Elior Finance S.à.r.l.	1	1
Name of Management Share Subscriber (Commandité)	Number of subscribed Management Shares	Payment (€)
Elior Finance S.à r.l.	1	1
Total share capital	30,999 Ordinary Shares and 1 Management	31,000

Share

The 30,999 Ordinary Shares and the 1 Management Share so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (€ 31,000) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the extraordinary general meeting of the shareholders has resolved that:

(A) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Board for an undetermined period of time:

(i) Mr. Gilles Cojan, manager, as representative of BIM, born on 15th July 1954 in Boulogne-Billancourt (92), France, with professional address at 61/69 rue de Bercy, 75012 Paris, France;

(ii) Mr. Gilles Petit, manager, born on 22 March 1956 in Suresnes (92), France, with professional address at 61/69 rue de Bercy, 75012 Paris, France; and

(iii) Mr. Robert Zolade, manager, born on 24 September 1940 in Paris (14^{ème}), France, with professional address at 61/69 rue de Bercy, 75012 Paris, France.

(B) The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

**Followed by a French translation:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Elior Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Et

Stichting Elior 2, une fondation constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son principal lieu d'activités à De Bolelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Trade Register of the Chambers of Commerce sous le numéro 57690995.

Chacune représentée par Madame Milène Drweski, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 16 respectivement 12 avril 2013. Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions sous la dénomination de Elior Finance & Co. S.C.A. qu'elles déclarent constituer comme suit:

STATUTS

Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions (telles que définies à l'Article 5) ci-après mentionnées une société en commandite

par actions luxembourgeoise sous la dénomination de «Elior Finance & Co. S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur décision du Gérant (tel que défini à l'Article 12), des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre siège et des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 13 s'appliquera.

Art. 4. Objet.

4.1 L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «Loi Titrisation»), par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, de risques liés à des créances, à d'autres avoirs (y compris et de manière non limitative, toutes sortes de valeurs mobilières, de prêts, de créances et autres avoirs, y compris des avoirs relatifs à des biens immobiliers), ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie d'activités réalisées par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»).

4.2 La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières sous quelque forme que ce soit, y compris et de manière non limitative, des actions, obligations, instruments de dette ainsi que des options ou bons de souscription donnant accès à des actions, dont la valeur, la rentabilité ou le rendement dépendent directement ou indirectement des risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun une «Titrisation»).

4.3 La Société peut, en restant dans les limites de la Loi Titrisation, également emprunter ou lever des fonds de toute entité en vue de financer l'acquisition d'Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter tout paiement ou autre engagement qu'elle a concernant ses valeurs mobilières ou en vertu de tout contrat conclu dans le cadre d'une Titrisation. La Société peut procéder à des distributions de toutes sortes et procéder à des rachats d'actions afin de fournir un retour sur investissement à des actionnaires. La Société peut de manière directe ou indirecte financer de telles distributions ou rachats de quelque manière que ce soit, y compris par le biais de la prise d'emprunt, la fourniture de sûretés dans le cadre de tout financement de la Société ou de filiales directes ou indirectes ou d'entités affiliées, l'émission de valeurs mobilières de toutes sortes ou autrement. La Société peut également, en restant dans le cadre de ou en relation avec de telles Titrisations, conclure des contrats de prêt et de mise en pension de titres.

4.4 La Société peut, en ce qui concerne le Capital Social Commandité (tel que défini à l'Article 5), créer un compartiment spécifique. Pour éviter toute ambiguïté, les fonds libérés à l'occasion de la souscription des Actions de Commandités (telles que définies à l'Article 5), doivent être mise à la disposition de la Société. La Société peut également, dans le cadre ou non d'un programme de Titrisation, créer des compartiments spécifiques composés de certaines valeurs mobilières, instruments, créances ou autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un Compartiment et dont le remboursement est subordonné au remboursement, au rachat ou à la vente de l'Actif Sous-Jacent. Lorsque les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ces droits sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs de valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part; étant entendu qu'un Compartiment est un ensemble d'actif et de passif existant au sein de la Société et non une personne morale distincte de celle-ci. Chacun des Compartiments existant au sein de la Société est régi par les présents Statuts et géré par le Gérant et ses délégués ayant la faculté d'engager la Société pour le compte de chacun des Compartiments vis-à-vis des tiers.

Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement relatif à un avoir d'un Compartiment déterminé ou relatif à une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le Gérant de la Société pourra déterminer discrétionnairement la base et l'étendue selon lesquelles un tel actif sera alloué ou réparti entre Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes ne peuvent être considérés comme attribuable à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme des dettes de la Société dans son ensemble, à moins que le Gérant n'en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des dettes générales de la Société et ne seront supportés par les avoirs d'aucun Compartiment, sans préjudice de tout autre engagement contractuel pouvant régir de tels honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes.

4.5 La Société peut vendre, céder, réacquérir et aliéner chacun et tous les Actifs Sous-Jacents par tous moyens (y compris, mais non limité à, par voie de vente, de cession, d'échange, de conversion, d'apport ou par des opérations sur contrats dérivés ou d'échange) tels que décrits dans les conditions des valeurs mobilières concernées ou par les prospectus concernés ou notes d'information et en général gérer les Actifs Sous-Jacents sur une base continue.

4.6 Dans le cadre de Titrisations, la Société peut (directement ou indirectement) (i) acquérir, détenir et céder sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, des participations, des droits et des intérêts, et des obligations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ou de toute autre entité active dans n'importe quel secteur (y compris des biens immobiliers); (ii) acquérir ou prendre en charge les risques au moyen de prêts accordés, de garanties, de valeurs mobilières et de tout autre financement à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; (iii) acquérir par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'unités, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces ainsi que des contrats portants sur un ou plusieurs instruments précités ou y relatifs; et (iv) toujours dans le cadre de la titrisation de tels risques, la fourniture de toute assistance financière aux entités faisant partie de ces investissements en octroyant sans réserve des garanties ou sûretés ou prêts sous quelque forme que ce soit ou en subordonnant ses droits ou en prenant des engagements par la conclusion de tout autre contrat; (v) acquérir et détenir, gérer, développer et gérer un ou plusieurs portefeuilles (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i), (ii) et (iii) de ce paragraphe). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

4.7 La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout investisseur, trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec une Titrisation en vue de garantir ses obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre d'une Titrisation. La Société peut conclure tous contrats ou instruments (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation d'une Titrisation ou y sont accessoires.

4.8 La Société peut céder ou transférer une partie ou la totalité des Actifs Sous-Jacents, mais seulement conformément et selon les conditions des valeurs mobilières devant être émises et des dispositions contractuelles des contrats qui seront conclus dans le cadre de la Titrisation. La Société peut employer la totalité ou une partie de tout revenu ou rendement provenant des Actifs Sous-Jacents (y compris le produit de la vente qui en résulte) en vue d'acquérir d'autres ou davantage d'Actifs Sous-Jacents (directement ou indirectement) et elle peut réinvestir toute somme perçue de la manière qu'elle juge appropriée.

4.9 La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à ou nécessaire à la réalisation de son objet (pourvu que celles-ci restent dans le champ d'application de la Loi Titrisation). La Société peut, en tant que de besoin, détenir des fonds provenant d'émissions de ses Actions ou autres valeurs mobilières de la Société en attendant un investissement au moyen d'une titrisation. Par ailleurs, la Société peut conserver certains fonds n'ayant pas été distribués conformément aux conditions de sa politique de dividendes. Le Gérant peut décider d'affecter des fonds sur un compte, ou un compte de réserve, ayant été ouvert par la Société afin de détenir à tout moment suffisamment de fonds pour couvrir les frais et dépenses relatifs aux activités de la Société, tels qu'établis par le Gérant. De telles activités comprennent notamment des frais de gestion continus (y compris les frais généraux), la rémunération du Gérant, les débours du Gérant, les frais d'assurance et les frais de service. Les fonds issus du compte de réserve seront distribués aux actionnaires de la Société si le Gérant estime que des frais supplémentaires d'exploitation à court terme ou liés au fonds de roulement ne sont pas susceptibles d'être encourus.

Capital Social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune, une «Classe»), à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité», l'ensemble des Actions de Commandité représentant le «Capital Social Commandité») et des actions ordinaires de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions Ordinaires») de la Société. Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions» chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée.

5.2 Les Actions Ordinaires peuvent être subdivisées en différentes classes (chacune d'elles constituant une «Classe») et le Gérant peut créer un Compartiment distinct pour chacune des classes d'Actions Ordinaires. Les caractéristiques et conditions de telles Classes d'Actions Ordinaires doivent être établies par le Gérant conformément aux caractéristiques du Compartiment auxquelles elles appartiennent.

5.3 Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille Euros (€31.000) représenté par (une) (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de €1 (un euro) et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de €1 (un euro) chacune.

5.4 L'Action de Commandité est détenue par Elior Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.5 La Société peut procéder au rachat d'Actions propres dans les limites établies par la loi.

Sur décision du Gérant, la Société pourra émettre des fractions d'Actions, auquel cas chaque Action Ordinaires de la classe concernée sera subdivisée en cent (100) coupures de valeur égale.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des présents Statuts).

Art. 6. Actions sous formes nominatives. Toutes les Actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Un registre d'actionnaires doit être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre d'actionnaires doit contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, et le nombre d'Actions détenues.

L'inscription du nom de l'actionnaire au registre des actionnaires prouve son droit sur ces Actions.

Le Gérant peut accepter d'inscrire au registre des actionnaires un transfert sur la base de tout document(s) approprié(s) attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve des dispositions relatives aux transferts contenues dans les présents Statuts.

Les actionnaires doivent communiquer à la Société une adresse à inscrire au registre des actionnaires à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au registre des actionnaires et ce par le biais d'une notification écrite à la Société.

Toutefois, lorsque les Actions Ordinaires sont inscrites au registre des actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de règlement de titres ou au nom de l'opérateur de ce système ou au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou tout autre dépositaire (ces systèmes, ces professionnels ou autres dépositaires étant ci-après dénommés les «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société - sous réserve d'avoir reçu un certificat en bonne et due forme de la part du Dépositaire auprès duquel les Actions se trouvent en dépôt - donnera l'autorisation à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Actions, y compris l'accès et le droit de voter aux assemblées générales et considérera ces personnes comme étant des propriétaires aux fins de l'Article 7 des présents Statuts. Le Gérant peut déterminer les conditions formelles auxquelles lesdits certificats devront se conformer. Nonobstant ce qui précède, la Société effectuera des paiements par voie de dividendes, en espèces, en actions ou autres actifs, uniquement aux mains du Dépositaire ou sous-dépositaire inscrits au registre des actionnaires ou conformément à leurs instructions et un tel paiement libérera la Société de toutes les obligations découlant de ces sommes.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement, ou si la propriété de telle(s) Action(s) est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire commun pour représenter cette/ces Action(s) vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à cette/ces Action(s) seront suspendus.

Art. 7. Certification des Actions. Une confirmation par écrit de l'inscription au registre des actionnaires sera délivrée aux actionnaires et, dans le cas prévu à l'Article 6 des présents Statuts, sur demande, aux Dépositaires ou sous-dépositaires inscrits au registre des actionnaires. Sauf dans le cadre des procédures relatives au transfert d'Actions fongibles prévues à l'Article 6 des présents Statuts, le transfert d'Actions devra être effectué par une déclaration écrite de transfert datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs agents dûment désignés, et inscrit au registre des actionnaires. La Société peut accepter tout autre document, instrument ou correspondance faisant foi du transfert.

Aucune inscription ne sera portée au registre des actionnaires et aucun acte de transfert ne sera reconnu par la Société durant une période prenant effet au cinquième (5) jour ouvrable qui précède l'assemblée générale des actionnaires et prenant fin à la clôture de cette assemblée générale, à moins que le Gérant ne fixe, de temps à autre, un délai plus court.

Art. 8. Actions - Droits de Vote. Sous réserve des dispositions des présents Statuts, chaque Action ouvre droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires.

Art. 9. Rachat des Actions. La Société a, tel que décrit plus spécifiquement ci-dessous, le pouvoir de racheter ses propres Actions à tout moment sous réserve des limitations prévues par la loi.

Aucun rachat ne peut être requis par les actionnaires et les Actions de la Société, si elles sont rachetées, seront rachetées par celle-ci uniquement sur décision du Gérant, sous réserve des conditions définies par la loi.

La Société peut, à la discrétion du Gérant, proposer le rachat d'Actions Ordinaires jusqu'au montant prévu par, et conformément aux conditions spécifiées dans les présents Statuts ou dans tout document publié en relation avec l'admission à la cotation de titres de la Société ou en rapport avec la négociation des titres de la Société, par avis signifié aux détenteurs d'Actions Ordinaires. Une offre de rachat devra normalement être proposée à tous les actionnaires au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

Immédiatement après la clôture des bureaux à la date spécifiée dans l'avis de rachat, chaque(s) détenteur(s) ayant accepté(s) l'offre de rachat cessera d'être le propriétaire(s) des Actions mentionnées dans l'avis de rachat et son/leur nom(s) devra/ont être supprimé(s) du registre des actionnaires. Une telle personne cessera de bénéficier des droits découlant de la qualité d'actionnaire de la Société s'agissant des actions ainsi rachetées à compter de la clôture des bureaux à la date mentionnée dans l'avis de rachat auquel il est fait référence ci-dessus.

Dans tous les cas, l'offre et l'avis de rachat seront délivrés au(x) détenteur(s) des Actions par courrier adressé à ce(s) détenteur(s) à sa(leur) dernière(s) adresse(s) apparaissant dans le registre des actionnaires ou connue de la Société (y compris, selon le cas, tout Dépositaire). Le(s) détenteur(s) des Actions concernées ayant accepté l'offre de rachat devra (ont) indiquer sans délai un compte bancaire sur lequel sera transféré le prix de rachat des Actions ainsi rachetées.

Le Gérant peut, en outre, racheter pour le compte de la Société, des Actions Ordinaires sur tout marché boursier ou sur un marché organisé sur lequel les Actions sont négociées.

Responsabilité des Actionnaires

Art. 10. Actions de Commandité et Actions Ordinaires. Les détenteurs des Actions de Commandité (les «Actionnaires Commandités») sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires (les «Actionnaires Commanditaires») d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière et en aucune capacité que ce soient, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaires qu'ils ont souscrit et qui ont été émises et tous autres engagements en cours et autres responsabilités vis-à-vis de la Société en rapport avec leur engagement d'effectuer un apport au capital de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas responsables des dettes et obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Transfert des Actions de Commandités. Les Actions de Commandité détenues par le Gérant sont exclusivement transmissibles à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité pour les obligations financières de la Société est illimitée.

Gérance et Surveillance

Art. 12. Gérance. La Société sera gérée par Elixor Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée (le «Gérant») en sa qualité d'Associé Commandité de la Société. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des gérants et une taxe annuelle équivalente à dix pourcent (10%) desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois sur base d'une estimation. Un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 13. Pouvoirs de Gestion. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

Le Gérant peut, de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés, à moins qu'il soit précisé autrement dans les Statuts, auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Le Gérant prendra toute mesure appropriée en vue de préserver les intérêts de la Société et de ses actionnaires en général.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, cet administrateur devant convoquer dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 14. Signatures ayant force Obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle (s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 16. Révision des comptes et Conseil de Surveillance. Les comptes annuels et comptes consolidés (le cas échéant) devront être contrôlés et la cohérence du rapport de gestion en comparaison avec ces comptes devra être vérifiée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par le Gérant conformément au chapitre 4 de la Loi relative à la Titrisation et ce, pour une période qui ne doit pas dépasser un (1) an. Tout réviseur ainsi désigné peut être révoqué par le Gérant. Les réviseurs peuvent être nommés de nouveau.

La Société est surveillée par un conseil composé de trois (3) membres au moins (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Un avis de convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre pourra agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Des copies des extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président de la réunion ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions votées aux assemblées du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle résolution par écrit, message électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous ces documents constitueront le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Assemblées Générales

Art. 17. Pouvoirs et Avis de Convocation. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 (Pouvoirs de Gestion) des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale des actionnaires a le pouvoir d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis du Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Art. 18. Procédure. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans les avis de convocation et le deuxième mardi du mois

de juin de chaque année à 10.00 heures H.E.C. ou à la date indiquée dans les convocations. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire, par écrit, message électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant assurant l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera réputée valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts.

Art. 19. Assemblées Ordinaires. Les affaires ordinaires de la Société devant être traitées lors des assemblées des actionnaires concerneront la discussion et l'approbation des comptes annuels tels que présentés par le Gérant, la considération et l'approbation de la répartition des résultats annuels proposés par le Gérant (y compris, mais sans limitation, la distribution des dividendes), et la décharge à donner au Gérant et aux membres du Conseil de Surveillance.

D'autres affaires pourront être évoquées lors d'une assemblée générale sur proposition du Gérant à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts.

Art. 20. Assemblées Générales Extraordinaires. Toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but d'examiner un point qui n'entre pas dans le champ d'application de l'Article 19 (y compris toute proposition de modification des Statuts ou la décision sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts) doit être convoquée en tant qu'assemblée générale extraordinaire. Lors d'une telle assemblée, les actionnaires ne délibèrent valablement que si le quorum requis par la loi est atteint.

Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve d'avoir été approuvées par le Gérant lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts.

Art. 21. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Exercice comptable - Affectation des bénéfices

Art. 22. Exercice Comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année excepté pour le premier exercice comptable lequel commence le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2013.

Art. 23. Comptes, Affectation des Bénéfices.

23.1 Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pourcent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

23.2 En ce qui concerne toutes distributions devant être réalisées suite à la répartition mentionnée à l'article 23.1 vis-à-vis de chacun des Compartiments, ces distributions devront être réalisées conformément à la loi applicable, aux présents Statuts et aux documents d'émission en relation avec les actions concernées. Des comptes séparés devront être établis pour chaque Compartiment. Les sommes pouvant être l'objet d'une distribution doivent être déterminées séparément pour chacun des Compartiments, sur la base de ses comptes.

23.3 Le solde pourra faire l'objet d'une distribution aux Actionnaires sur proposition du Gérant qui devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts, étant entendu que cette distribution ne pourra pas dépasser le montant proposé par le Gérant.

23.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve des conditions prévues par la loi.

23.5 Une distribution des primes d'émission aux actionnaires pourra avoir lieu sur proposition du Gérant qui devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut, sur proposition du Gérant, décider de prélever tout montant du compte prime d'émission pour l'affecter à la réserve légale.

23.6 Toute résolution relative à la distribution des dividendes aux Actions Ordinaires d'une Classe liées à un Compartiment déterminé, devra faire l'objet d'un vote, selon les règles de majorité mentionnées ci-dessus, uniquement par les détenteurs d'Actions Ordinaires de la Classe concernée. Les mêmes règles s'appliqueront aux distributions devant être réalisées aux détenteurs d'Actions de Commandité, qui devront être payés de ce Compartiment spécifique.

Art. 24. Prescription. Un dividende déclaré sur une Action mais non réclamé durant une période de cinq (5) ans ne pourra plus l'être par le détenteur de cette Action, il sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Nomination des liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou d'un ou plusieurs liquidateurs (s'il s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui décident cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 26. Distribution des produits de la liquidation. Les produits nets de la liquidation devront être versés aux détenteurs d'Actions Ordinaires et aux détenteurs d'Actions de Commandité au pro rata de leur participation étant entendu que les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité ont de rang pari passu.

Dispositions Générales

Art. 27. Interdiction d'engager une procédure de faillite à l'encontre de la Société ou de faire saisir ses actifs. Conformément à l'article 64 de la Loi Titrisation, tout détenteur d'obligations ou de valeurs mobilières émises par la Société et n'importe quel créancier ou actionnaire de la Société reconnaît que, sauf accord écrit, exprès et contraire de la Société, ces détenteurs, créanciers ou actionnaires ne doivent pas (i) engager une procédure de faillite à l'encontre de la Société ou requérir l'ouverture d'une quelconque autre procédure collective ou de réorganisation contre elle, ou (ii) faire saisir n'importe lequel des actifs de la Société, peu important que l'actif en question relève ou non d'un Compartiment donné (y compris les Compartiments en relation avec les obligations ou valeurs mobilières détenues par ces détenteurs).

Art. 28. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs Ordinaires (Commanditaire)	Nombre d'Actions Ordinaires souscrites	Libération (€)
Stichting Elior 2	30.998	30.998
Elior Finance S.à.r.l.	1	1
Nom du Souscripteur de l'Action Commandité	Nombre d'Actions Commandités souscrites	Libération (€)
Elior Finance S.à r.l.	1	1
Total capital social	30.999 Actions Ordinaires et 1 Action Commandité	31.000

Les 30.999 Actions Ordinaires et l'Action de Commandité ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces si bien que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000) est maintenant disponible pour la Société. Preuve du versement en espèce a été donnée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que:

(A) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée:

(i) M. Gilles Cojan, membre du conseil de surveillance, en tant que représentant de BIM né le 15 juillet 1954 à Boulogne-Billancourt (92), France, demeurant professionnellement au 61/69 rue de Bercy, 75012 Paris, France;

(ii) M. Gilles Petit, membre du conseil de surveillance, né le 22 mars 1956 à Suresnes (92), France, demeurant professionnellement au 61/69 rue de Bercy, 75012 Paris, France; et

(iii) M. Robert Zolade membre du conseil de surveillance, né le 24 septembre 1940 à Paris (14^{ème}), France, demeurant professionnellement au 61/69 rue de Bercy, 75012 Paris, France.

(B) Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connu du notaire de son nom, prénom usuel, état civil et demeure, comparants à signer avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. DRWESKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2013. Relation: LAC/2013/18726. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054620/839.

(130066719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Arigato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 175.700.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Raymond HICKEY, gérant de société, né le 14 août 1972 à Dublin (Irlande), demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, route de Peppange,

2. Monsieur Thomas dit Tom HICKEY, employé, né le 14 février 1978 à Dublin (Ireland), demeurant à L-6111 Junglinster, 31, rue Tun Deutsch,

3. Monsieur Gabriel BOISANTE, employé, né le 8 octobre 1977 à Paris XVIII^{ème} (France), demeurant à L-2440 Luxembourg, 20, rue de Rollingergrund,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ARIGATO S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. Monsieur Raymond HICKEY, prénommé,	200
2. Monsieur Tom HICKEY, prénommé,	190
3. Monsieur Gabriel BOISANTE, prénommé,	110
Total:	<u>500</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Résolutions des associés

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Raymond HICKEY, prénommé, né le 14 août 1972 à Dublin (Irlande), demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, route de Peppange, lequel pourra engager valablement la Société, en toutes circonstances, par sa signature.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. HICKEY, T. HICKEY, G. BOISANTE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20/02/2013. Relation: LAC/2013/7819. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032777/103.

(130040415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Ruala Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 84.773.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 14 mars 2013

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA SARL et PROCEDIA SARL établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG SARL, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration tenu à Bertrange le 14 mars 2013

Il résulte des décisions que Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, continue à exercer sa fonction de président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 14 mars 2013.

Pour RUALA INVEST S.A.

Référence de publication: 2013038895/28.

(130047988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Primogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.030.

Extract of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on March 20th, 2013

- The resignation of Mr. Kevin DE WILDE is accepted.
- Mr. Atem SALAMEH, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, is co-opted as Director of the company in replacement of Mr. Kevin DE WILDE, who resigned. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2013. The co-option of Mr. Atem SALAMEH will be submitted for approval to the forthcoming General Meeting of Shareholders.

March 20th, 2013.

For true copy

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2013

- La démission de Monsieur Kevin DE WILDE, Administrateur, est acceptée.
- Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Atem SALAMEH viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013. La cooptation de Monsieur Atem SALAMEH sera ratifiée à la prochaine Assemblée

Le 20 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

PRIMOGEST S.A.

A. RENARD / I. SCHUL

Director / Director

Référence de publication: 2013038869/26.

(130047688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Orient International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.958.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2012

Présents:

- HAJJI Abdelhatif, Administrateur délégué,
- FRAIHI Mohamed, Administrateur,
- FRAIHI Samir, Administrateur,

Le Conseil d'Administration étant valablement réuni pour prendre une résolution, lecture est faite de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société;

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration adopte les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Il a été décidé de transférer le siège social de la Société, avec effet au 31 décembre 2012, de son adresse actuelle 9A, rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 25 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée.

HAJJI Abdellatif / FRAIHI Mohamed / FRAIHI Samir

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013038853/23.

(130047277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Poplar Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.277.

En date du 27 décembre 2012, l'associé unique BROOKLANDS SHIPPING LIMITED, avec siège social au 14, Par-la-Ville Road, HM 08 Hamilton, Bermudes, a cédé la totalité de ses 25.000 parts sociales à Gearbulk Navigation S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Gearbulk Navigation S.à r.l. est le nouvel associé unique de la Société Poplar Shipping S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038861/14.

(130047729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.060.859,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

Extrait des résolutions des associés datées du 21 mars 2013

Les associés de la Société ont décidé comme suit: o d'accepter la démission de:

- Monsieur Didier OTH en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 21 mars 2013;

* de nommer:

- Madame Sharon CALLAHAN, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 21 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sharon CALLAHAN

Gérant

Référence de publication: 2013038900/17.

(130047787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sanlau, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.668.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme SANLAU, dont le siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, a été dénoncé en date du 21 avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112668.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, 1^{er} Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 11 avril 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013038922/20.

(130047888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Senior Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013038926/13.

(130047760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Swan Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.275.

En date du 27 décembre 2012, l'associé unique BROOKLANDS SHIPPING LIMITED, avec siège social au 14, Par-la-Ville Road, HM 08 Hamilton, Bermudes, a cédé la totalité de ses 25.000 parts sociales à Gearbulk Navigation S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Gearbulk Navigation S.à r.l. est le nouvel associé unique de la Société Swan Shipping S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038918/14.

(130047716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Surali S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.070.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 mars 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 21 mars 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour SURALI S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013038959/22.

(130047851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sucafina Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 142.529.

—
Rectificatif du dépôt n° L130030544 en date du 20/02/2013

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire en date du 14 février 2013

En date du 14 février 2013, l'Assemblée générale a décidé d'adopter la résolution suivante :

En remplacement du commissaire aux comptes de la Société à savoir RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621

l'Assemblée décide de nommer RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe au L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621 aux fonctions de Réviseur d'Entreprises agréé.

L'Assemblée générale précise que le mandat du Réviseur d'Entreprises précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038958/18.

(130047419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

—
EXTRAIT

Rectificatif du dépôt L130046453 déposé le 20/03/2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 mars 2013, que:

- L'assemblée générale prend acte de la réélection de Monsieur Norberto de Azevedo Miranda, ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange, de Monsieur Pascal Bruzzese, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, ainsi que Monsieur Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en qualité d'administrateurs. La durée de ces mandats débutent au 1^{er} janvier 2013 et prendront fin au 31 décembre 2018.

- Mr. Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été réélu commissaire aux comptes de la société. La durée de son mandat débute au 1^{er} janvier 2013 et prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013038962/21.

(130047736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Ruala Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 84.773.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038893/9.

(130047745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.
